

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201005-88\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Cinq Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Pierre PAGNON donne procuration à Virginie PORTEILS

Absente : Héroïse MONREAL

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.88/2020

Approbation de la convention avec le conseil départemental des Pyrénées-Orientales pour la conservation préventive et curative des textiles et ornements liturgiques - Eglise Saint-Julien et Sainte-Basilisse et chapelle Notre Dame de Juhègues

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu en date du 3 septembre 2020 de madame la présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales concernant une proposition de convention à signer avec le département dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme dénommé le Plan-Objet 66.

Il expose que depuis 2018, dans le cadre de ce plan, la commune a fait l'objet d'une opération de recensement et d'examen-diagnostic des oeuvres et des textiles liturgiques conservés en l'église paroissiale Saint-Julien et Sainte-Basilisse et en la chapelle Notre Dame de Juhègues. Un compte-rendu complet de ce travail, accompagné de constats d'état et de mesures de conservation, a été restitué récemment à la commune.

En 2020, ce programme va se poursuivre par des opérations de stricte conservation des textiles et ornements liturgiques de ces lieux patrimoniaux. Ces interventions seront réalisées in situ par des restaurateurs spécialisés, mandatés par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) du département des Pyrénées-Orientales.

Le Plan-Objet 66 étant financé par le département des Pyrénées-Orientales, avec une aide financière de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC), il convient de contractualiser cette action par une convention.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201005-88\_2020-DE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la signature de cette convention concernant l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine sur ces opérations de stricte conservation des textiles et ornements liturgiques en l'église paroissiale Saint-Julien et Sainte-Basilisse et en la chapelle Notre Dame de Juhègues.

**Le conseil municipal, Oûi l'exposé de monsieur le maire,  
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** la convention ci-annexée relative à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine du département des Pyrénées-Orientales.
- **AUTORISE** monsieur le maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune en 2021.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du :

07 OCT. 2020

et publication du :

07 OCT. 2020

Torreilles le :

07 OCT. 2020

Le maire,



Marc MEDINA

